

EREA-LEA Françoise Dolto
40 rue Edouard PIED
79450 St AUBIN-LE-CLOUD

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°3 du lundi 2 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

1-Préambule :

- 1-1-Constat du quorum
- 1-2-Désignation du secrétaire de séance
- 1-3-Approbation du procès-verbal du 07/11/2024
- 1-4-Ordre du jour

2- Fonctionnement général :

- 2-1-Date de la Journée des Portes Ouvertes

3-Vie pédagogique et éducative :

- 3-1-Plan d'évaluation prévisionnel des CAPA
- 3-2-Protocole d'évaluation des épreuves d'EPS au CAP

4-Vie budgétaire et financière :

- 4-1-Convention "DAMA"
- 4-2-Convention « Jeunes en librairie »
- 4-3-DBM pour vote
- 4-4-Don JO
- 4-5-Tableau des contrats pluriannuels
- 4-6-Budget 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 du lundi 2 décembre 2024

Membres titulaires	Qualité	Présent	Absent	Excusé	Remplacé par
M. DELABRUYERE Cyril	Directeur	X			
Mme MORIN Véronique	Directrice adjointe	X			
Mme PACOM-GOURMELEN Isabelle	Secrétaire Générale	X			
Mme PAIN-GATARD Isabelle	DDFPT			X	
Mme ABRAND Marion	CPE	X			
M. RIOU Guillaume	Conseiller Régional			X	
Mme LARGEAU Sandrine	EPCI Parthenay-Gâtine		X		
M. BOUCHER Hervé-Loïc	Commune de St AUBIN-LE- CLOUD			X	
Mme SAVARIT Stéphanie	Personnalité qualifiée		X		
Mme DEVOLDER Déborah	Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	X			
Mme PETIT Fanny		X			
M. PARTHENAY Paul				X	M. BOUVET-EPINAT Olivier
Mme VINCENT Marie		X			
Mme NEVEUX Nadia	Représentant des Personnels sociaux et de santé	X			
Mme BLAIS Karine			X		
M. NICOLE Dominique	Représentants des Personnels ATOSS	X			
M. GARRIC Tony		X			
Mme SOUCHARD Céline	Représentants des parents d'élèves			X	
Mme MOINDRON-BARRE Erika		X			
M. RICHARD Thierry			X		
Mme GALIPAUD Vanessa			X		
Mme FRECHET Valérie		X			
M. BESSAC Elowan	Représentants des élèves			X	M. AIRAULT Kylian
M. BEILLON Kyllian				X	Mme FIGUEIRAS Cheyenne
Mme CHEVALIER Prunelle		X			

	RESERVE A L'INSPECTION ACADEMIQUE
<p><u>1-PREAMBULE</u></p> <p><u>Présidence</u> : DELABRUYERE Cyril</p> <p><u>Secrétaire</u> : Mme MOINDRON-BARRE Erika, représentante des parents d'élèves est désignée secrétaire de séance.</p> <p>Le quorum étant atteint avec 15 membres présents et 0 invité, la séance est ouverte par M. Le Directeur, à 18 h 04 minutes.</p> <p>Adoption du Procès-Verbal du CA du 07/11/2024</p> <p>M. le Principal soumet l'adoption du PV du CA.</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Ordre du jour</u></p> <p>M. Le Directeur informe les membres du Conseil qu'il n'a pas été destinataire de question diverse. Cependant, M. Le Directeur propose d'ajouter en point 4-5 la liste des contrats pluriannuels.</p> <p><u>2-FONCTIONNEMENT GENERAL</u></p> <p><u>2-1-Date de la journée des Portes ouvertes</u></p> <p>M. Le Directeur soumet la date retenue pour la journée des portes ouvertes à savoir le Samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h</p> <p>Adoption de la date de la demi-journée portes ouvertes, par les élus.</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>3- VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE</u></p> <p><u>3-1-Plan d'évaluation prévisionnel des CAPA</u></p> <p>M. Le Directeur rappelle que contrairement aux autres CAP, la formation CAP</p>	

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 2 décembre 2024

page 4 / 11

MDA dépend du Ministère de l'Agriculture et qu'en conséquence les semaines de Contrôle en Cours de Formation doivent être planifiées dès le début du cursus.

Les élus ont été destinataires du calendrier, qui correspond à celui qui a été adopté les années passées.

3-2- Protocole d'évaluation des épreuves d'EPS au CAP

M. Le Directeur présente le protocole d'évaluation des épreuves d'EPS pour les CAP PSR, AAGA et MMEV, sur chacun des trois champs d'apprentissage :

- Réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée, à travers une épreuve de lancer de javelot.
- Conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner, à travers une épreuve de tennis de table ou de de badminton.
- Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui, à travers une épreuve d'acrosport

Il revient aux membres du CA d'adopter ce référentiel.

Vote pour approbation du protocole d'évaluation proposée par les professeurs d'EPS :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4- VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

4-1-Convention « DAMA »

Mme La Secrétaire Générale présente la convention avec le Lycée polyvalent Léonce Vieljeux de La Rochelle, le CG DAMA et l'EREA

Cette convention définit les conditions de la maintenance matérielle et logicielle, l'assistance et le conseil aux utilisateurs de l'établissement bénéficiaire, l'accès sécurisé nomade aux applications de l'Education Nationale.

Les prestations définies à la présente convention et le niveau de service annexé à la présente sont exécutés par les équipes opérationnelles du DAMA de la Direction des Systèmes d'Information du Rectorat (DSI)

Cotisation annuelle d'un montant de 270€

Autorisation donnée à M. Le Directeur de l'EREA de signer la convention

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4-2-Convention « Jeunes librairie »

M. Le Directeur présente la Convention « Jeunes en librairie ». Cette convention

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 2 décembre 2024

page 5 / 11

lie l'établissement à l'Association des Librairies Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine autour du projet Jeunes en Librairie : les lycéens se rendront tous à la librairie l'Antidote afin de découvrir le métier de libraire. Ils recevront un bon d'achat immédiat de 30€. L'établissement s'engage pour 10€ pour 64 élèves, soit 640€. Une demande de subvention de 20€/élèves à la Région pour la somme restante a été déposée.

M. Le Directeur demande l'autorisation des élus de signer ladite convention.

Mme DEVOLDER, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation s'interroge sur le montant important alloués aux élèves, et l'intérêt de ce projet.

Autorisation donnée à M. Le Directeur de l'EREA de signer la convention

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

4-3- Décision Budgétaire Modificative pour vote

M. Le Directeur informe que l'établissement a reçu une somme de 3102€ pour la location des internats durant la période estivale par l'association du Nombriil du Monde. Il demande aux membres du conseil l'autorisation d'affecter cette ressource qui n'avait pas été prévue sur le SRH pour les denrées.

Vote pour approbation de l'affectation de la somme de 3102€ sur le SRH pour les denrées.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4-4- Don Jeux Paralympiques

18h21 : Arrivée de Mme Nadia NEVEUX.

M. Le Directeur informe que l'établissement a été destinataire d'un don de 800€ de la part du Crédit Agricole de PARTHENAY pour financer « Ma classe aux Jeux ». Il revient aux élus d'accepter ou refuser ce don.

Vote pour acceptation du don de 800€ de la part du Crédit Agricole pour « Ma classe aux Jeux »

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

4-6-Tableau des contrats pluriannuels

Mme La Secrétaire Générale présente la liste des contrats pluriannuels, qui engagent l'établissement. Tous ces contrats font fait l'objet d'une présentation et/ou validation par le Conseil d'administration. La liste de ces contrats doit être arrêtée au terme de l'année civile par le Conseil d'administration.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 2 décembre 2024

page 6 / 11

Vote pour arrêter la liste des Contrats pluriannuels.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

4-6-Budget 2025

Mme la Secrétaire Générale présente le projet de budget primitif pour l'année scolaire 2025.

Le projet de budget répond aux principes fondamentaux des finances publiques :

- Unité.
- Universalité.
- Annualité.
- Spécialité.
- Sincérité.

Dans la section de fonctionnement, le budget est alimenté principalement par la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée par la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année civile 2025

Il est également alimenté par des subventions complémentaires, régionales, européennes ou d'Etat, de la vente des objets confectionnés, des dons et du mécénat et des participations des usagers (restauration, séjours, activités sportives). La Région Nouvelle-Aquitaine attribue une aide pédagogique de 270 euros par élèves scolarisés en EREA, (45 euros en LP).

Pour 2025, la part fixe de la dotation globale de fonctionnement attribuée par la Région est de 204 154 euros.

Il est à noter que tous les lycées de la Région, connaissent un réajustement de leur DGF depuis plusieurs années. Cela dans l'objectif de faire baisser leurs fonds de roulement et éviter la thésaurisation de l'argent public. Pour les DGF 2022 ET 2023 l'EREA-LEA a subi ainsi cette baisse de sa DGF. En 2024 la dotation calculée n'a pas subi d'ajustement. Pour 2025 un ajustement positif de 20 415€ a été appliqué.

La dotation est complétée par des subventions spécifiques également proposées par la Région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit du financement des actions éducatives, du fonds social régional et de la dotation d'équipement des lycéens.

L'établissement a constitué des dossiers de demande de subventions. Après avis du CA, ces projets seront envoyés à la Région pour être étudiés et validés lors de la commission permanente du Conseil Régional du mois d'avril 2025.

2 dossiers seront déposés :

- Un dossier « actions éducatives »
- Un dossier « projet d'envergure »

S'ajoute à ces demandes des reliquats de subventions de l'année antérieure pour lesquels les projets s'échelonnent jusqu'à juin 2025 et une demande de subvention pour une résidence d'artiste « photographie » avec Xavier

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 2 décembre 2024

page 7 / 11

Bourdereau, et les personnes âgées du village retraite.

Le Fonds Social Régional : à destination des élèves pour la prise en charge des frais de scolarité, de déplacements, d'hébergement, le fonds de 3 946 € a été attribué pour 2024, soit environ la moitié de l'année précédente. Nous ne savons pas si ce montant sera reconduit, par mesure de précaution, il est ouvert au budget 1 500 €.

La dotation d'équipement des élèves : les élèves de CAP bénéficient d'une aide à l'achat de leur équipement professionnel par la Région. Le montant varie en fonction de la spécialité et du nombre d'élèves et son montant définitif n'est connu qu'à la rentrée de septembre. 4 860 € seront ouverts au budget initial et réajustés en cours d'année.

La subvention pour l'acquisition de matériel pédagogique : en 2025, l'établissement bénéficiera d'une subvention pour l'achat de matériel de mathématique et sciences physiques pour la somme de 784 €.

Les crédits globalisés académiques : cette subvention attribuée par l'Etat est affectée à la prise en charge des droits de reprographie, aux frais de stage, aux carnets de correspondance, et aux manuels scolaires, si besoin. Les lignes budgétaires sont ouvertes à l'élaboration du budget avec un montant estimatif.

Les bourses nationales forment un service spécial où sont affectées en dépenses et en recettes sur le service SBN les bourses nationales qui seront attribuées aux familles en 2024. Elles représentent un montant de 80 000 € environ par année civile.

Grâce entre autres à l'important travail de la Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques en établissement (DDFPT) et de la Responsable des bureaux des entreprises (RBDE) en 2024, nous avons reçu une plus grande somme en TA. Aussi compte tenu des reliquats non-utilisés depuis plusieurs années, et les nombreux projets 2025, il a été décidé d'ouvrir 7000 € au budget 2025.

Les contributions des familles et des commensaux : depuis septembre 2024 la Région Nouvelle Aquitaine a mis en place la tarification solidaire pour le paiement des frais scolaires sur quatre départements pour l'instant. Cette action permet une harmonisation des tarifs sur un même territoire et instaure une justice sociale en adaptant les tarifs des repas aux revenus de chacun. Elle devrait aussi pouvoir accorder un crédit assiette suffisant pour atteindre les objectifs de la loi Egalim et la feuille de route régionale Neo Terra en faveur de la qualité des repas.

Les familles contribuent au fonctionnement de l'établissement via le paiement des frais scolaires (facturation de la restauration et de l'internat) qui est estimée pour l'année 2025 à 115 164,35 €.

En 2025, l'établissement demandera également une participation aux familles pour un séjour en Europe pour 32 élèves de collège, pour le séjour des 5ème et 6ème de la rentrée 2024/2025 qui a dû être reporté en juin 2025 et pour le projet parapente.

Les ressources propres de l'établissement sont constituées par les objets

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 2 décembre 2024

confectionnés estimés à 4 500 €, de mécénat via la plate-forme La trousse à projets pour un montant estimé à 1800 € pour le parapente le séjour en Europe, des dons à hauteur de 1500 euros, également pour le voyage en Europe.

La contribution des usagers aux charges communes (CUCF) : afin de prendre en compte la part des charges de fonctionnement non identifiables telles que les dépenses de viabilisation des locaux de restauration et d'hébergement ou les charges administratives, le montant de cette contribution aux charges de fonctionnement a été estimé à 30 689,80 € pour l'année 2025. Elle correspond à 24% des frais scolaires.

Les reversements sont remplacés par un calcul de ventilation des factures de viabilisation a été votée au CA du 07 novembre 2024 (ALO 77% et SRH 23%).

Les Subventions Européennes : depuis 2024 l'EREA s'est engagé dans des projets européens à l'aide des subventions suivantes :

- ERASMUS + : 6 000 €
- Monnet : 17 943, 20 €

Ce budget a été construit autour d'une volonté de respecter la répartition des moyens attribués par la collectivité de rattachement entre l'activité pédagogique et le fonctionnement logistique de l'établissement.

Le service Activités Pédagogiques (AP) : représente 122 149,56 € d'ouverture de crédits. Il est axé sur le fonctionnement général et les projets pédagogiques et éducatifs pour l'année 2025 à destination des élèves.

La part de DGF réservée à l'activité pédagogique est largement abondée par la mobilisation des différentes actions éducatives financées par la Région Nouvelle-Aquitaine, ce qui permet d'ouvrir plus de crédits en dépenses pédagogiques.

Au vu de la spécificité du public scolarisé dans l'établissement, de sa dimension éducative et de la pluralité des personnels intervenant auprès des élèves, un domaine « climat scolaire » avait été créé en 2022. Il est maintenu à hauteur de 1 150 €.

Deux domaines, enseignement général et enseignement professionnel, permettent de mettre en œuvre les programmes scolaires, par les enseignements disciplinaires (2 784€) et les ateliers professionnels (28 940€).

Un domaine "fonctionnement" qui concerne les dépenses liées aux contributions auprès des associations, à l'internat, aux contrats EDT et SACEM : 3 270 €.

La reprographie à hauteur de 6 345 €. Une forte augmentation des copies couleurs en 2024 nous a contraint à l'augmentation de ce domaine (ouverture 2024 :4 201€).

On retrouve les projets éducatifs des élèves :

- Autres projets : 1 640 €
- Actions éducatives : 13 167,20 €

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 2 décembre 2024

page 9 / 11

- Sciences grandeur nature : 6 200,70 €
- Projet d'envergure : 12 802 €
- Résidence d'artiste Etat : 1 720 €
- Résidence d'artiste Région : 5 715 €

Et enfin les projets avec une envergure Européenne :

- Projet Erasmus : 6 000 €
- Projet Monnet : 2 650 €
- Le séjour en Europe : 29 365,06 €

Le service Vie de l'Elève est constitué des aides à destination des élèves (fonds sociaux régionaux et des fonds sociaux du Rectorat. Il comprend également les actions relatives à l'amélioration de la vie des élèves, celles visant la santé, la citoyenneté et l'environnement et autres actions mises en œuvre à l'initiative des élèves au travers des instances élèves CVC et CVL. En 2025, 1 000 € de la subvention de fonctionnement a été attribués à ce service pour permettre l'investissement des élèves et la mise en place d'actions de prévention en santé et en citoyenneté.

Le service Administration et Logistique : les dépenses de fonctionnement autour de l'administration, l'entretien et la viabilisation pour un total de 183 935 € hors amortissement, contre 167 203,08€ l'année précédente.

On constate une augmentation de 10% par rapport à l'an dernier.

Si l'on compare la répartition des dépenses demandée par la Région sur 3 années, on constate que la viabilisation est en augmentation par rapport à l'an dernier. En effet en 2024 nous avons été obligés de demander un complément de DGF pour pouvoir régler les factures de viabilisation. La région a donc pris en compte ce besoin financier sur 2025. On observe également une augmentation pour les contrats obligatoires, dû à une forte augmentation du contrat d'entretien et de maintenance de l'exploitation des installations techniques.

Les dépenses d'administration sont réparties en 7 activités pour un montant total de 3 845 € € : les dépenses d'assurance, les contributions aux associations, les frais de cartes bancaires, fournitures administratives, les frais éventuels d'huissier et les frais pour les créances impayés, les dépenses d'aménagement, le petit matériel d'équipement, et les ordures ménagères.

Les crédits de communication représentent 11 520 € pour les dépenses liées à l'affranchissement, au contrat Pronote, les frais de réception et de téléphone.

Les dépenses d'infirmerie : 100 €

Relèvent de la maintenance les contrats obligatoires et non obligatoires, l'entretien et les réparations et les vêtements de travail des agents pour la somme de 53 986,84 € contre 38 410 en 2024. Ce domaine est en forte augmentation (40%). En effet, les infrastructures et équipements de l'EREA sont vieillissants et nécessitent de plus en plus de réparations. Par manque de moyens certains travaux n'ont pas pu être réalisés depuis 2 ans, cela nous permettra donc d'y remédier.

Sont compris dans le domaine, pour un montant de 4 850 €, les contrats et

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 2 décembre 2024

page 10 / 11

l'entretien des véhicules. Les dépenses de carburant ont été cette année ouvertes en quasi-totalité (5 400€) sur le service AP, puisque ce sont essentiellement les enseignants qui se servent des véhicules pour les activités pédagogiques.

Viabilisation : Il s'agit des dépenses de chauffage, d'électricité, d'eau et de gaz. L'établissement s'est strictement conformé à la répartition proposée par la Région pour le calcul des coûts de viabilisation. Il est important de souligner dès maintenant l'insuffisance de financement nécessaire pour le paiement des factures 2024 pour ce service même s'il a augmenté par rapport à 2024. En effet, nous constatons, une différence de 10 816,75€ entre la somme attribuée par la Région et le montant prévisionnel de 2025.

La Reprographie : dans ce domaine, on retrouve comme en AP, les charges liées à la reprographie, soit, le contrat, la consommation de papier et les quelques cartouches d'imprimante individuelles qu'il reste dans l'établissement pour un montant total de 2 832 €.

Le service de Restauration et d'Hébergement : les modalités financières de ce service relèvent de la compétence de la collectivité (tarifs, taux de CUCF) ainsi que le règlement d'accès. Il s'équilibre en dépenses et en recettes : 138 186,55 €

L'année 2024/2025 est une année transitoire avec la mise en place par la Région de la tarification solidaire. Nous ne savons pas exactement les sommes qui vont nous être attribuées. Le reversement ou selon le cas l'encaissement de la péréquation se fait sur tarif intermédiaire de 2,85€ en tenant compte des consommations des élèves au restaurant scolaire. Cependant même si le forfait est adapté à la situation financière des familles, il n'en reste pas moins qu'un élève ne peut bénéficier d'une remise d'ordre que s'il a une absence justifiée de plus de 5 jours ouvrés. Or nous avons beaucoup d'élèves qui pour des raisons médicales ne restent à l'internat que 2 ou 3 nuits par semaine (forfait 4 nuits). Ce qui interroge profondément sur les régimes de demi-pensions et d'hébergement.

Les denrées sont estimées à 83 934,25€ pour 2025. Les achats de denrées sont répartis de la manière suivante : 75% en denrées classiques, 20% en produits locaux de qualité alors que 50 % est demandé par la Région et 5% issus de l'agriculture biologique.

Les charges de fonctionnement : 17 613,21 €. Elles comprennent les contrats indispensables au maintien en état du matériel de restauration, aux charges de maintenance pour des appareils vieillissants, du linge pour l'internat et du renouvellement d'équipement. L'objectif pour 2025 est de changer une partie des housses des matelas de l'internat (housses intégrales plastifiées à la place des housses en tissus qu'il faut laver régulièrement) pour des questions d'hygiène et pour faciliter le travail des agents de Région.

La péréquation à reverser : Il s'agit de la somme que l'établissement devra reverser à la Région concernant les tarifs de la tranche T8 à T11 pour un montant de 4 035,50 €

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 2 décembre 2024

page 11 / 11

Viabilisation : La contribution des usagers aux charges communes est directement prise en charge sur les factures de viabilisation. C'est pour cette raison que le montant prévisionnel de viabilisation correspond à un « CUCF » de 24% des recettes de restauration, soit 32 603,59 €

Les opérations en capital (OPC) : concernent les achats d'une valeur supérieure à 800 € HT ET d'une durée de vie supérieure à 1 an. Pour 2025, nous n'avons prévu aucun achat, la situation de notre fonds de roulement ne nous permettant pas de prélèvement pour ce domaine.

M. le Directeur remercie Mme PACOM-GOURMELEN pour la qualité du travail.

M. NICOLE, représentant des personnels ATOSS salue la lisibilité des documents produits.

Le budget à l'équilibre est soumis à l'approbation des membres du CA.

Vote pour approbation du projet de budget primitif pour 2025

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 19 h 44

Président de séance

Secrétaire de séance

Cyril DELABRUYERE

Erika MOINDRON-BARRE



A handwritten signature in blue ink, reading 'Barre', is written over the printed name of the secretary.